

Mesure FEAMP - DLAL

Fiche action 2 : développer des pratiques novatrices ou innovantes

Critères de sélection portant :	Thématique	Critère de sélection nationaux	Note possible		Note maxi possible		COMMENTAIRE	
sur le bénéficiaire	/	/	/	/	/	/	/	
sur le projet	Impact économique	le projet génère de la valeur ajoutée annuelle (à l'horizon de la 3ème année du plan d'entreprise)	5 10	< 10 000 € / an > 10 000 € / an	10	40		
		le projet présente un caractère innovant : nouveaux marchés, nouveaux produits, 1ere initiative de ce type sur le territoire	0 15 30	non oui 1ere initiative sur le territoire oui nouveaux marchés/ produits	30			
	Impact sur l'emploi	le projet crée des entreprises et de l'emploi (ETP)	0 10 15	non 1 seul emploi 2 emplois ou plus	15	35		
		le projet maintient des entreprises et de l'emploi (ETP)	0 10 20	non 1 seul emploi 2 emplois ou plus	20			
	Cohérence du projet	professionnels de la pêche ou des cultures marines mobilisés par le projet	0 10 15	Non Oui professionnels associés oui professionnels porteurs	15	25		
		le projet présente des complémentarités ou des synergies avec des réseaux ou des initiatives existantes	0 5 10	Non Oui un seul oui plusieurs	10			
	TOTAL :					100	100	

NOTE MINIMALE :

60

En cas d'ex-aequo, les dossiers sont départagés grâce aux critères suivants :
" caractère innovant" puis "nombre prévisionnel d'emplois créés ou maintenus"